



VILLE DU LOCLE

Le Locle

Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial
de l'UNESCO



Commune des Brenets

Communiqué de presse

**Commission intercommunale occasionnelle
Le Locle-Les Brenets**

Processus de fusion entre Le Locle et Les Brenets Les travaux avancent

Le processus de fusion entre Les Brenets et Le Locle commence à prendre corps. Les premières décisions liées à la future commune ont été prises par la commission intercommunale chargée de ce projet. Les axes essentiels retenus par les commissaires permettent d'assurer, d'une part, la garantie des places de travail des employés communaux et une uniformisation de leur statut, et, d'autre part, des prestations de proximité et le maintien des guichets existants pour les citoyennes et citoyens des deux communes.

Quatre groupes de travail ont été constitués au sein de cette commission intercommunale. Une vingtaine de séances se sont déroulées durant ces trois derniers mois, séances durant lesquelles diverses propositions ont été développées dans quatre domaines distincts : les institutions, les finances, le tourisme et la mobilité, les sociétés locales et la qualité de vie. Il est à noter que la société civile a déjà été associée à ces discussions et le sera de manière renforcée pour la suite des travaux.

Des thèmes à fort caractère émotionnel ont été abordés. Les deux agglomérations garderont leur nom mais la dénomination administrative de la future commune sera Le Locle. De même, le maintien, parfois le développement, des prestations de proximité sont apparues essentielles pour les commissaires. Ceux-ci ont clairement opté pour assurer des prestations similaires à la population des deux cités.

Un mandataire financier analysera les propositions des commissaires qui étudient toutes les options liées à la nouvelle commune. Celui-ci appuiera les propositions chiffrées du groupe de travail « finances ».

./.

Afin que la population puisse s'impliquer de manière plus importante, un site internet (www.fusionleloclelesbrenets.ch et www.fusionlesbrenetslelocle.ch) vient d'être mis en ligne permettant aux Loclois et aux Brenassiers de suivre l'avancement des travaux de la commission. Ils pourront également y faire directement leurs propositions ou, bien entendu, auprès des administrations des deux communes.

Rappelons que le projet de fusion devra être finalisé au cours de l'année 2019 pour être ensuite soumis aux Conseils généraux respectifs. En cas d'acceptation, il sera mis en votation à la population avant les prochaines élections communales prévues en 2020 pour une entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2021.

Contacts :

- Maximilian Leuba, président de la commission intercommunale, tél. 079 207 51 97
- Michaël Berly, vice-président de la commission intercommunale, tél. 079 390 11 92

Le Locle, le 20 novembre 2018